



Note relative à la mise en place du lien entre GIDAF et ADES en vue de la banclarisation des données « Eaux Souterraines » de GIDAF au sein de la banque nationale ADES

Mai 2018

Anne Winckel

BRGM/D3E/EVE

Santiago Gabillard

BRGM/DISN/ISE



1. Objectifs

Différents échanges ont eu lieu entre la DGPR, la DEB du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES), l'AFB et le BRGM concernant les évolutions à réaliser dans ADES et GIDAF afin que les données de suivi réglementaires « eaux souterraines » au droit des installations classées (IC) de l'application GIDAF puissent être bancarisées et diffusées via la base de données nationale sur les eaux souterraines ADES.

Le GCIB est sollicité sur la spécificité de l'alimentation de ces données dans ADES à savoir :

1- La pertinence de capitaliser les données des eaux souterraines de GIDAF dans ADES en tant que banque de référence pour des besoins de connaissance

2- Dans l'affirmative, décider quel scénario adopter – parmi ceux présentés au point 3 – pour mettre en place des flux entre ADES-GIDAF afin de :

- pérenniser les échanges de données ;
- utiliser les outils proposés par ADES.

La mise en place d'un flux de transmission des données dans ADES répond à plusieurs objectifs :

- offrir à l'ensemble des partenaires du SIE la possibilité de consulter et télécharger les données d'autosurveillance des installations classées à partir d'ADES (au même titre que les données des autres réseaux de suivi en France) et ainsi identifier les pressions et les impacts potentiels sur les masses d'eau souterraine dans le cadre de la DCE conformément aux exigences réglementaires liées à l'évaluation du bon état et de l'évolution des tendances des polluants (Directive fille eaux souterraines 2006/118/CE),
- mettre à disposition des exploitants et de l'inspection des IC des outils d'exploitation des données proposés par ADES pour par ex. suivre l'évolution de la qualité du milieu « eaux souterraines » au droit des sites industriels,
- pérenniser la sauvegarde de ces données, vocation d'une banque de données comme ADES à la différence d'un outil de télé-déclaration comme GIDAF.

2. Eléments de contexte

2.1. LE MODULE EAUX SOUTERRAINES DE L'APPLICATION GIDAF

Créé au cours de l'année 2013 et véritablement fonctionnel en 2014, le module « OSOUT » de GIDAF est dédié à la saisie par les exploitants, soumis à l'obligation de suivi du milieu souterrain, des données relatives à la qualité des eaux souterraines au droit des installations classées et sites pollués ou potentiellement pollués puis au contrôle des inspecteurs dans les DREAL. L'outil de télé-déclaration GIDAF n'a pas vocation à sauvegarder sur le long terme les données qui y sont saisies.

Actuellement, environ 450 000 données sur la qualité des eaux souterraines sont déclarées dans l'outil GIDAF. Ces données correspondent à une faible partie de la réalité des données acquises par les industriels dans le contexte des ICSP (5 millions de données rattrapées entre 1998-2008).

2.2. RATTRAPAGE HISTORIQUE DES DONNÉES

Une action nationale de bancarisation des données de la qualité des eaux souterraines au droit des Installations Classées et Sites Pollués (ICSP), nommée « étape de rattrapage historique des ICSP dans ADES » a été mise en place en 2006 sur l'ensemble du territoire au niveau régional. Elle s'est déroulée entre 2006 et 2012.

19 régions métropolitaines et 2 DROM ont été programmés, concernant près de 4 000 sites ICSP, soit environ 25 000 points d'eau de suivi. Ce sont plus de 5 millions d'analyses qui ont été bancarisées dans ADES (www.adès.eaufrance.fr), dont les dates s'étendent globalement entre 1998 et 2008. Quelques rares régions présentent des données jusqu'à 2012 mais depuis, aucune donnée n'a été saisie dans ADES (mis à part pour l'Alsace).

3. Propositions et scénarios

3.1. SITUATION ACTUELLE

A ce jour, aucune donnée déclarée par les industriels sur GIDAF n'est exploitée à des fins de connaissance DCE, exploitation qui serait rendue possible par l'intégration des données GIDAF par ADES. GIDAF, outil de télédéclaration, « stocke » provisoirement cette information sans transfert vers ADES. Les données saisies aujourd'hui dans GIDAF sont potentiellement amenées à être archivées à terme (pour des raisons de performance de l'outil de déclaration). Il y a donc intérêt à mettre en place un lien pérenne (via flux) afin de conserver l'accès simple à ces données et, d'utiliser les outils d'exploitation proposés par ADES.

Cette démarche s'inscrit aussi dans les obligations de diffuser l'information environnementale publique (convention Arhus), de répondre aux objectifs du SIE et de rendre compte aux autorités nationales et à la Commission européenne des avancées de la politique de l'eau en France.

3.2. SCENARIOS DE MISE EN OEUVRE

Deux scénarios portant sur les évolutions à réaliser sur les outils de bancarisation des données peuvent être envisagés afin que les données de suivi « eaux souterraines » au droit des installations classées et Sites Pollués de l'application GIDAF puissent être bancarisées et diffusées via la base de données nationale sur les eaux souterraines ADES. Ils sont décrits ci-après avec l'exposition des avantages et inconvénients de chacun.

Les deux scénarios s'appuient sur une compatibilité correcte de GIDAF aux exigences du SIE : utilisation des référentiels SANDRE, modèle de données compatible avec les modèles de données SIE, capacité à fonctionner en échanges de données par flux. Néanmoins, le BRGM rappelle que la problématique principale qui empêche les deux bases de communiquer facilement aujourd'hui est que dans ADES, les analyses sont obligatoirement liées à des points d'eau (PE codifié avec un code BSS) alors que dans GIDAF, les analyses sont attachées à des points de surveillance d'un site industriel (PSV). La mise en correspondance (historique et au fil de l'eau) sera menée par le BRGM dans le cadre de ses missions relatives à la BSS.

3.2.1 - Scénario 1 : Transfert des données d'analyses de GIDAF à ADES sans synchronisation des informations PE/PSV¹

Description :

Ce scénario met en œuvre les outils permettant une alimentation des prélèvements et des analyses de GIDAF et d'ADES en s'appuyant sur les processus actuels d'importation de données d'ADES. **Les liens PE/PSV et les informations décrivant les Installations Classées ne sont pas transmis à ADES et seuls les analyses sont patrimonialisées.**

Avantages :

- Données rapidement disponibles dans ADES
- Possibilité pour les inspecteurs des DREAL de bénéficier des outils de suivi ADES. Cependant, les inspecteurs devront utiliser les codes PE pour rechercher les données.
- Coût réduit de développement des outils car utilisation des procédures standards.

Inconvénients :

- Les fonctionnalités de recherche et d'export dans ADES par IC deviendront désuètes car les IC et les liens PE/PSV ne seront pas mis à jour dans ADES. Toutes ces fonctionnalités seront donc à supprimer d'ADES.
- Il en résultera une difficulté à croiser les données entre les IC et les analyses pour la valorisation sur les données IC notamment dans le cadre des projets « pressions/impacts ». En effet, il faudra faire (si possible) une extraction des IC et des liens PE/PSV de GIDAF, puis une extraction des analyses de ADES (recherchées par PE) et enfin croiser les données dans un outil tiers.
- Complexité de l'algorithme d'extraction des données de GIDAF car il devra prendre en compte les changements de liens entre 2 extractions entraînant des fréquences de mise à jour plus faibles que le scénario 2
- Coût de fonctionnement plus important et augmentation du risque d'erreur de saisie entre les deux systèmes.

3.2.1 - Scénario 2 : Transfert des données de mesures et des informations PE/PSV de GIDAF à ADES

Description :

Ce scénario met en œuvre les outils permettant une alimentation des prélèvements et des analyses de GIDAF et d'ADES en s'appuyant sur les processus actuels d'importation de données d'ADES. Il est complété par des interfaces garantissant que les informations IC et les liens PE/PSV sont aussi transmises à ADES.

Avantages :

- Données disponibles dans ADES, possibilité pour les inspecteurs des DREAL de bénéficier des outils de suivi ADES. Les inspecteurs pourront utiliser les codes PE ou le code IC pour rechercher les données.
- Croisement des données entre les IC et les analyses facilité avec les recherches et les exports dans ADES pour la valorisation sur les données IC notamment dans le cadre des projets « pressions/impacts ».
- Maintien des fonctionnalités relatives à la recherche par établissement.

¹ PE = point d'eau dans ADES ; PSV = point de surveillance dans GIDAF

- Fréquence de synchronisation journalière possible (pour les points ayant été codifiés) car les processus sont quasi tous automatisés.
- Saisies manuelles réduites, gain de temps et réduction des erreurs de saisie.

Inconvénients :

- Mise en œuvre impactant à la fois GIDAF et ADES
- Informations sur les IC dans ADES
- Plus forte adhésion entre les deux SI (disponibilité du service Web dans GIDAF)
- Coût de mise en œuvre plus élevé, notamment pour ADES.

3.3. ORGANISATION

Les producteurs des données (industriels) sont responsables de l'information déclarée et de la diffusion des données.

Les données de suivi des eaux souterraines au droit des Installations Classées et Sites Pollués seront bancarisées et diffusées à partir d'ADES. Le BRGM sera donc uniquement responsable de la bonne intégration des données de GIDAF en tant qu'opérateur fédérateur de la banque de données.

Ce cas de figure est courant, certaines agences de l'eau comme l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ne disposant pas de base propre mais restent propriétaire et responsable des données hébergées dans ADES.

Le BRGM sera en charge (et responsable) de la mise en place des correspondances entre PSV et PE dans l'application GIDAF (rattrapage sur les PSV actuellement dans GIDAF et à chaque nouveau PSV intégré à GIDAF) au travers des missions de correspondant BSS.

3.4. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

La DGPR a donné son accord pour financer les travaux dans GIDAF nécessaires à la mise en place de la transmission des données en affichant une priorité 1 de réalisation dans son programme 2018.

Le BRGM financera sur fond propre la réalisation du rattrapage de codification entre les codes BSS et les points de surveillance des installations classées (rattrapage et nouveaux PSV), puis la mise à jour régulière de cette codification. Il est rappelé que le BRGM est maître d'ouvrage sur ADES et que le financement d'ADES par l'AFB sera réduit dès 2019

Dans l'hypothèse où le GCIB confirmerait la nécessité de mettre en place un lien entre GIDAF et ADES selon l'un des deux scénarios proposés, il est proposé de valider la modification du programme de travail ADES prévu en 2018.

Les développements nécessaires au niveau de la banque ADES seraient alors mis en priorité pour que le lien entre GIDAF et ADES puisse être effectif et opérationnel à l'automne 2018.

ANNEXE

Détail du Scénario 1 : Transfert des données d'analyses de GIDAF à ADES sans synchronisation des informations PE/PSV²

Etapes	Système	Acteur(s)	Actions	Développements prévus
0 - Initialisation				
0.1 - Création d'un compte producteur « GIDAF » dans ADES	ADES	Administrateur ADES	Une fois, manuelle	-
0.2 - Création d'un réseau « GIDAF » (MDM SANDRE) et complétude de la fiche descriptive du réseau	MDM ADES	DGPR	Une fois, manuelle	-
1 – Saisie des points d'eau et des points de surveillance				
1.1 - Saisie des liens PE/PSV	GIDAF	Agent BRGM	Saisie manuelle, à faire à chaque nouveau PSV	Développement dans GIDAF d'un module de gestion permettant de gérer le lien entre points d'eau et points de surveillance (PE/PSV), tableau de bord des PSV sans liens et saisie des liens dans GIDAF entre points d'eau et points de surveillance par des agents BRGM
1.2 Ajout des PE dans le	ADES	Agent BRGM	Saisie manuelle, à chaque	-

² PE = point d'eau dans ADES ; PSV = point de surveillance dans GIDAF

Étapes	Système	Acteur(s)	Actions	Développements prévus
réseau « GIDAF »			fois qu'un nouveau point d'eau sera bancarisé. Cad à chaque fois que le lien PSV-PE est créé dans GIDAF	
1.3 Demande et attribution de droits de saisie sur le PE	ADES	Agent BRGM Administrateur ADES	Manuelle, demande à faire suite à l'ajout du point d'eau dans le réseau, demande à faire auprès du support ADES.	-
2 – Transfert des analyses				
2.1 Extraction des prélèvements / analyses	GIDAF	batch	Extraction des prélèvements/analyses de GIDAF et dépôt du fichier à charger sur le ftp ADES Extraction automatique, fréquence à déterminer	Extraction au format SANDRE QESOUT depuis GIDAF des analyses en les liant au point d'eau d'après le lien PE/PSV à la date d'extraction. - Extraction des analyses nouvelles ou modifiées - Extraction de toutes les analyses des nouveaux liens PE/PSV - Suppression et ajout des analyses lorsque le lien PE/PSV est modifié
2.2 Import des prélèvements / analyses	ADES	batch	Import standard	

Scénario 2 : Transfert des données de mesures et des informations PE/PSV de GIDAF à ADES

Étapes	Système	Acteur(s)	Actions	Développements prévus
0 - Initialisation				
0.1 - Création d'un compte producteur « GIDAF » dans ADES	ADES	Administrateur ADES	Une fois, manuelle	-
0.2 - Création d'un réseau « GIDAF » (MDM SANDRE) et complétude de la fiche descriptive du réseau	MDM ADES	DGPR	Une fois, manuelle	-
1 – Transfert des IC				
1.1 Extraction des IC / PSV	GIDAF	batch	Extraction des informations des IC et des PSV liés Extraction automatique, fréquence journalière	Extraction depuis GIDAF des IC et des PSV
1.2 Import des IC / PSV	ADES	batch	Import des IC et des PSV dans le modèle actuel de ADES.	Import dans ADES des IC et des PSV
2 – Saisie des points d'eau et des points de surveillance				
2.1 - Saisie des liens PE/PSV	GIDAF	Agent BRGM	Saisie manuelle, à faire à chaque nouveau PSV	Développement dans GIDAF d'un module de gestion permettant de gérer le lien entre points d'eau et points de surveillance (PE/PSV), tableau de bord des PSV sans liens et saisie des liens dans GIDAF entre points d'eau et points de surveillance par des agents BRGM

Etapes	Système	Acteur(s)	Actions	Développements prévus
				Développement dans ADES d'un service web qui mettra à jour les points du réseau lorsque le lien PE/PSV sera réalisé dans GIDAF et qui basculera les analyses lorsque le lien PE/PSV sera modifié.
3 – Transfert des analyses				
3.1 Extraction des prélèvements / analyses	GIDAF	batch	Extraction des prélèvements/analyses de GIDAF et dépôt du fichier à changer sur le ftp ADES Extraction automatique, fréquence à déterminer	Extraction au format SANDRE QESOUT depuis GIDAF des analyses en les liant au point d'eau d'après le lien PE/PSV à la date d'extraction. - Extraction des analyses nouvelles ou modifiées - Extraction de toutes les analyses des nouveaux liens PE/PSV
3.2 Import des prélèvements / analyses	ADES	batch	Import standard	



Centre scientifique et technique
D3E - DISN
3, avenue Claude-Guillemin
BP 36009 – 45060 Orléans Cedex 2 – France – Tél. : 02 38 64 34 34
www.brgm.fr